

Procès-Verbal de Classement n° 008547

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du Ministère de l'Intérieur

RESISTANCE AU FEU d'un mur porteur en blocs béton 500 x 200 x 200 mm³ creux 9 alvéoles

Demandeur : APEGIB
Association Pour les Essais Génériques de l'Industrie du Béton
15-17 Boulevard du Général De Gaulle
92120 MONTROUGE

Durée de validité : Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 23 mai 2022

Documents de référence : AL n° 008546

Date : 23/05/2017

« Ce procès-verbal d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 4 août 2008 ».

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent PV. Elles ne sont cumulables entre elles qu'après avis du laboratoire.

Ce procès-verbal comporte 7 pages dont 1 annexe.
Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Sommaire

1	Objet.....	3
2	Textes et documents de référence	3
3	Description de l'élément classé.....	3
4	Représentativité de l'élément.....	4
5	Classement et domaine d'application directe	5
6	Durée de validité des classements de résistance au feu	6
	Annexe 1 - Plan du calepinage du mur	7

1 OBJET

Le présent procès-verbal, établi selon l'article 13 de l'Arrêté du 22 mars 2004 modifié, porte sur la résistance au feu d'un mur porteur constitué de blocs en béton de granulats courants 500 x 200 x 200, creux à 9 alvéoles assemblés au mortier traditionnel.

2 TEXTES ET DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent procès-verbal de classement est établi selon les textes de référence suivants :

- Arrêté du 22 mars 2004 modifié ;
- JO CE 2000/367/CE modifié ;
- Norme NF EN 1365-1 : Décembre 2012, « Essais de résistance au feu des éléments porteurs – partie 1 : murs ».

Ce procès-verbal de classement est également basé sur l'appréciation de laboratoire n° 008546.

3 DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT CLASSE

CARACTERISTIQUE DES BLOCS		
TYPE DE PRODUIT	Bloc en béton de granulats courants	
MARQUE COMMERCIALE	Bloc 9 alvéoles (3 rangées de 3 alvéoles)	
FABRICANT	Etablissement ALKERN NORD	
PROVENANCE	Usine de Lagny Sur Marne (77)	
RATTACHEMENT AUX NORMES	Certifiés NF, Marqués CE - Groupe 3 (creux), catégorie D1 Les blocs de béton répondent aux exigences des normes NF EN 771-3/CN	
DIMENSIONS MODULAIRES	500 x 200 x 200 mm ³ (L x e x h)	
DIMENSIONS DE FABRICATION	490 x 196 x 188 mm ³ (L x e x h)	
GEOMETRIE DU BLOC	3 lames d'air de 3 alvéoles Avec voile de pose Epaisseur des voiles de parement : 17 mm Epaisseur des voiles intérieurs : 16 mm	
COMPOSITION DES BLOCS	COMPOSANT	MASSE (%)
	0/11,2 R ou Rec A2C Granulats Toussacq ou Frécul	2 200 kg
	Ciment : CEM 1 52,5R Lafarge St Pierre la Cour	125 kg
	Fillers calcaire Piketty filler PKA	30 kg
	Adjuvant : Chrysoxel C130	1 % du poids du ciment
CLASSE DE RESISTANCE DECLAREE	B40	

MISE EN ŒUVRE DU MUR	
RATTACHEMENT AUX NORMES	Conforme aux dispositions générales de la norme NF DTU 20.1 et telle qu'indiquée dans l'appréciation de laboratoire n° 008547.
DESCRIPTION DU MONTAGE	<p>La liaison au sol est assurée par un lit de mortier d'une épaisseur de 15 à 20 mm environ. La pose des blocs est réalisée par assises horizontales successives. Les joints horizontaux, d'épaisseur 12 mm environ, sont réalisés en étalant sur la face de pose le mortier de montage servant d'assise aux blocs de béton des rangs suivants (la première face de pose est préalablement humidifiée avant la mise en œuvre du lit de mortier).</p> <p>Les joints verticaux sont décalés d'environ un demi-bloc d'un rang sur l'autre. Les blocs d'un même rang sont posés jointifs par juxtaposition des faces latérales d'extrémité, l'évidement ainsi créé entre les blocs par la forme des abouts est rempli de mortier. Le remplissage des jonctions verticales des blocs est effectué avant la réalisation du joint horizontal.</p> <p>Le montage complet du mur est réalisé principalement à l'aide de blocs de béton entiers, excepté aux extrémités où sont utilisés des demi-blocs découpés afin d'adapter le calepinage aux dimensions de la baie du cadre d'essais.</p> <p>Le dernier rang de blocs est réalisé à partir de blocs découpés d'environ 95 mm de haut complété par une bande de mortier d'environ 40 mm d'épaisseur assurant la continuité du mur entre la dernière rangée de blocs et le cadre d'essais.</p> <p>Les deux faces du mur ne sont pas enduites</p> <p>Voir le plan du mur en annexe 1.</p>

4 REPRESENTATIVITE DE L'ÉLÉMENT

Par ses matériaux issus de fabrication courante et par son principe de montage in-situ, l'élément mis en œuvre dans les conditions observées par le laboratoire, peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle. Il donne lieu à la réalisation d'un procès-verbal confirmé.

5 CLASSEMENT ET DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE

CLASSEMENT	
Les éléments, objet du présent procès-verbal de classement, sont classés selon la combinaison suivante de paramètres de performances et de classe pour la construction support normalisée de type cadre d'essai en béton armé et pour un chargement de 13 tonnes /ml uniformément réparti.	
Aucun autre classement n'est autorisé.	
REI	240
RE	360

SENS D'EXPOSITION
Le mur est symétrique, le sens du feu n'a pas d'influence.

CONDITION DE VALIDITE DES CLASSEMENTS
A la fabrication et à la mise en œuvre :
Les éléments et leur montage doivent être conformes à la description détaillée donnée dans l'appréciation de laboratoire 008546, celle-ci pouvant être demandée sans obligation de cession du document en cas de contestation sur l'identité de l'objet.

DOMAINE D'APPLICATION	
Pour conserver la validité des classements, les extensions de réalisation ne peuvent être faites qu'en application du domaine d'application directe de la norme NF EN 1365-1 : Décembre 2012 ou conformément à des extensions formulées par le laboratoire.	
Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.	
DIMINUTION DE LA HAUTEUR	Hauteur limitée à 3 mètres
AUGMENTATION DE L'ÉPAISSEUR DU MUR	Épaisseur des blocs ≥ 196 mm
AUGMENTATION DE L'ÉPAISSEUR DES MATERIAUX CONSTITUTIFS	Épaisseur des voiles de parement ≥ 17 mm Épaisseur des voiles intérieurs ≥ 16 mm
AUGMENTATION DU NOMBRE DE JOINTS HORIZONTAUX	Hauteur des blocs ≤ 188 mm
DIMINUTION DE LA CHARGE APPLIQUEE	Chargement ≤ 13 Tonnes /ml
AUGMENTATION DE LA LARGEUR	Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique.

6 DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable 5 ans à dater de la date de délivrance de l'appréciation de laboratoire n° 008546 soit jusqu'au 23 mai 2022.

Passé cette date, le présent procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le laboratoire.

AVERTISSEMENT

Le présent procès-verbal ne représente pas l'approbation de Type ou la certification de l'élément.



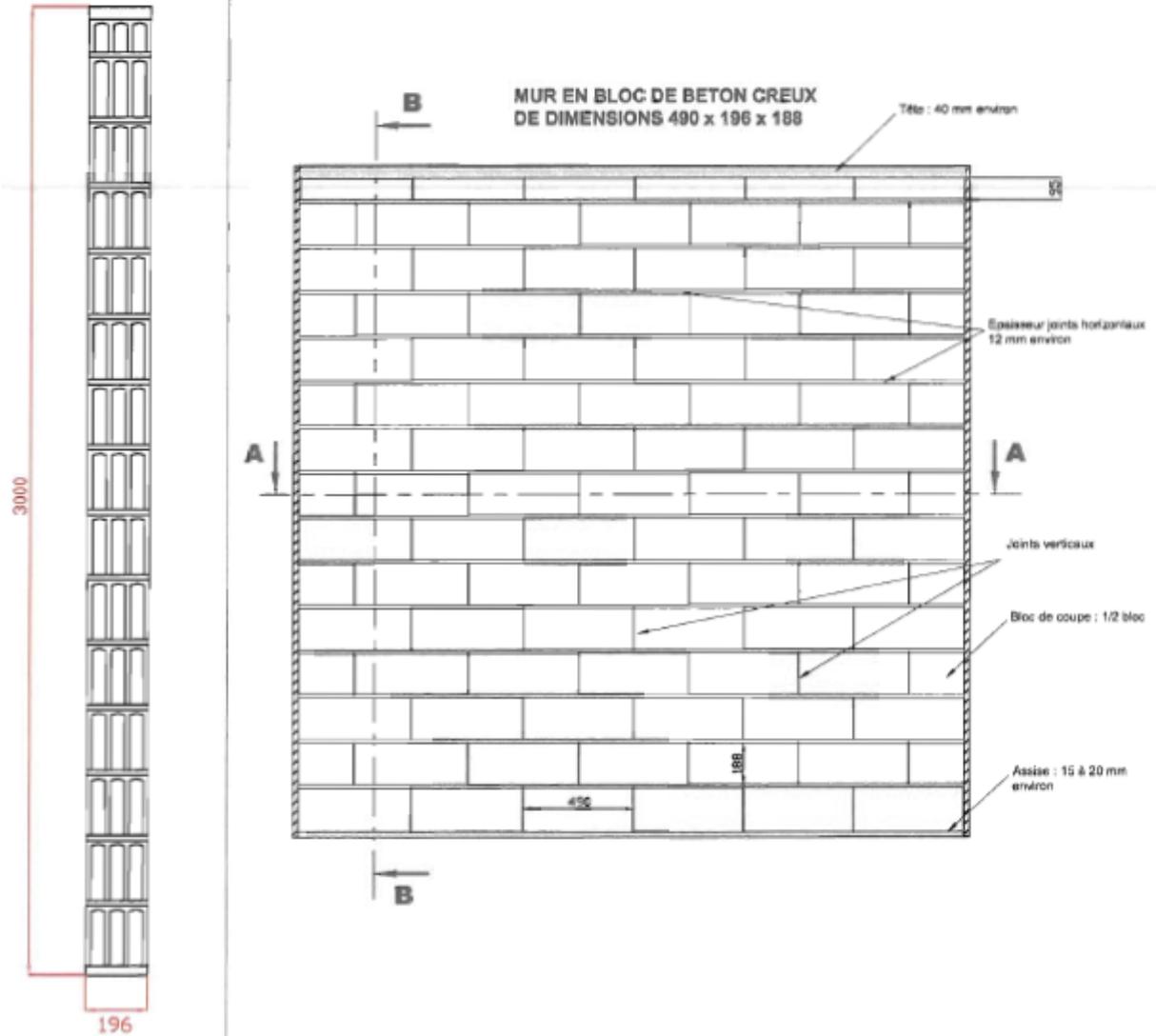
Christiane ROTTIER
Responsable du Laboratoire
Centre d'Essais au Feu



Baptiste HAINAULT
Responsable d'Essais du
Centre d'Essais au Feu

ANNEXE 1 - PLAN DU CALEPINAGE DU MUR

COUPE B-B



COUPE A-A

